

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Autorisation d'un déplacement au Vatican - Rome - Mars 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Et en application de la délibération n°246 du 24 septembre 1999 portant dispositif cadre de déplacements du Conseil départemental en mission de coopération.

A décidé de :

- l'autorisation de principe d'un déplacement au Vatican - Rome d'une délégation du Conseil départemental, en Mars 2017,
- l'intérêt départemental de ce déplacement,
- la composition prévisionnelle de principe de cette délégation à savoir :
 - des représentants élus et d'agents du Conseil départemental,
 - des invités de la Collectivité lors de ce déplacement ;
- le principe de la présentation d'un prochain rapport en Commission permanente, portant sur la confirmation de la date de la mission, la composition précise de la délégation, les modalités de prise en charge des frais afférents ainsi que la demande de délivrance de mandats spéciaux aux conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement,
- la validation de la prise en charge directe par la collectivité et par remboursements de frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la collectivité, ainsi que des personnalités qualifiées invitées. L'ensemble de ces frais peuvent être des frais de transports internationaux et locaux, des frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission,

- l'affectation prévisionnelle de 105.000 € pour cette mission et ce, sur les lignes :
 . DRIAE : 65 021 6532, 011 048 6232, 011 048 6228,
 . DRH : 011 0202 6251, 011 0202 6251-1, 65 021 6532-1,
 sur les crédits inscrits au budget départemental 2016.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée